

Avis de publication

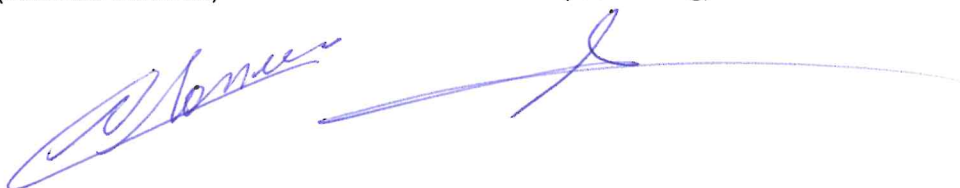
Conformément aux dispositions de l'article 24 paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no EAU-AUT-26-0946 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'autorisation a été accordée à Monsieur Mathis Bohnenberger pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Bech, Leckeberg.

Le dossier afférent est déposé pendant quarante jours à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Bech, à partir du 28 août 2026.

Pendant cette période, le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents.

Bech, le 21 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre ff. le secrétaire
(Norbert Classen) (Alain Kring)



Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobenbour

Rippig

Zittig